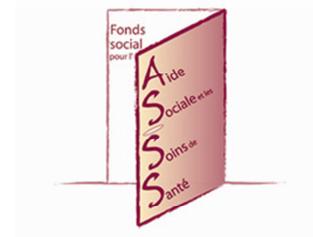




**C.I.T.S.**

Centre Interdisciplinaire en Travail Social  
Chaussée de Binche, 159 - 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 45  
FAX : +32 (0) 65 40 41 55  
E-MAIL : [social@helha.be](mailto:social@helha.be)



Fonds Social pour le secteur de  
l'Aide Sociale et des Soins de Santé  
c/o APEF asbl  
Quai du Commerce 48 - 1000 Bruxelles  
Tél : +32 (0) 2 229 20 23  
FAX : +32 (0) 2 227 59 79  
E-MAIL : [asss@apefasbl.org](mailto:asss@apefasbl.org)

## EVALUATION DU PROJET-PILOTE

### « BILAN DE COMPETENCES »

## POUR LE COMPTE DU FONDS ASSS

DECEMBRE 2011

# ANNEXES

1. Questionnaire « avant »
2. Questionnaire « après »
3. Dépliant d'information
4. Formulaire d'inscription (avec annexe)
5. Coordonnées des opérateurs
6. Cahier des charges pour les opérateurs
7. Convention Fonds-opérateur
8. Convention tripartite Fonds-opérateur-travailleur



## Fonds social pour le secteur de l'aide sociale et des soins de santé

48, Quai du Commerce - 1000 BRUXELLES - Tel 02/229 20 34 - Fax : 02/227 59 79  
www.apefasbl.org - francois.willemot@apefasbl.org

### Questionnaire confidentiel Avant le démarrage du Bilan de compétences

Les données recueillies seront traitées de manière strictement confidentielle.

Questionnaire à remplir avant le démarrage du Bilan et à renvoyer à Fonds Social ASSS - C/o APEF asbl - 48 Quai du Commerce - 1000 Bruxelles, ou par fax (02/227.59.79). Si vous avez des questions particulières par rapport à ceci, vous pouvez prendre contact avec François Willemot au 02/229.20.34 ou par mail : [francois.willemot@apefasbl.org](mailto:francois.willemot@apefasbl.org).

**Pourquoi ce questionnaire ?** Vous le savez, le dispositif dans lequel vous participez est un projet-pilote du Fonds. Il est donc important pour lui d'évaluer la portée de ce dispositif, son intérêt, ses limites, etc. Votre participation à cette évaluation est donc pour nous essentielle. Grâce aux informations que nous recueillons aujourd'hui et celles que nous vous demanderons en fin de processus, nous pourrions faire le bilan de cette opération et décider des suites qu'il conviendra d'assurer à ce projet.

Vous nous avez déjà décrit les grandes lignes de votre parcours professionnel dans le formulaire de demande d'intervention du Fonds. Merci de nous fournir ces informations complémentaires.

#### A. Votre parcours professionnel

1. Avez-vous connu des **interruptions** dans votre carrière, autres que celles liées à des questions de santé ou de grossesse et de maternité (ou de paternité) ?  
Combien ? Liées à quels événements ?

	Combien de fois ?	Pour une durée totale (en mois)
1.1 Reprise de formation (laquelle ?)		
1.2. Pause carrière		
1.3. Perte de contrat, à la recherche d'un travail		
1.4. Autres.....		

2. Qu'est-ce qui a motivé le **dernier changement** que vous ayez connu dans vos prestations de travail (que ce soit un changement d'employeur, de contrat de travail (CDD, CDI...), de poste au sein d'un même employeur, modification du temps de travail) ? *Entourez le chiffre correspondant à votre réponse*

1. Etait-ce une décision personnelle ?
2. De votre employeur ?
3. Une décision commune de votre employeur et de vous-même ?

3. Que pensez-vous, quelle appréciation faites-vous de votre trajectoire professionnelle jusqu'à présent ?

4. Êtes-vous satisfait de  **votre parcours professionnel dans son ensemble ?**

Répondez en vous positionnant sur une échelle de 1 (= pas du tout satisfait-e) à 8 (= tout à fait satisfait-e)  
*Entourez le chiffre correspondant à votre réponse*

Pas du tout satisfait-e	1	2	3	4	5	6	7	8	Tout à fait satisfait-e
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	-------------------------

5. Pourquoi ?

6. Comment caractériseriez-vous votre parcours :

1. Il est plutôt caractérisé par de nombreux changements (de postes, d'employeurs...);
2. Il est plutôt caractérisé par une certaine constance, une certaine stabilité (peu ou pas de changement d'emploi).

7. Quelle que soit votre réponse à la question précédente (plutôt changement, plutôt stabilité), est-ce que ce type de parcours vous a convenu ou pas ? Expliquez.

8. Vous diriez de votre parcours professionnel qu'il a été jusqu'à présent :

*Entourez le chiffre correspondant à votre réponse*

1. ascendant
2. stable
3. descendant

9. Pourquoi (développez) :

10. Vous diriez de votre parcours professionnel qu'il a été jusqu'à présent :

*Entourez le chiffre correspondant à votre réponse*

1. plutôt caractérisé par la stabilité/sécurité de l'emploi ;
2. plutôt caractérisé par la précarité de l'emploi.

#### B. Votre situation actuelle

11. Avez-vous un

1. CDI
2. CDD ?

12. Êtes-vous :

1. à temps plein ou ;
2. à temps partiel ?

13. Êtes-vous satisfait de  **votre situation professionnelle actuelle ?**

Répondez en vous positionnant sur une échelle de 1 (= pas du tout satisfait-e) à 8 (= tout à fait satisfait-e)  
*Entourez le chiffre correspondant à votre réponse*

Pas du tout satisfait-e	1	2	3	4	5	6	7	8	Tout à fait satisfait-e
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	-------------------------

14. Pourquoi ?

15. Si vous deviez retenir **trois points forts** de votre situation professionnelle actuelle, vous diriez... (par exemple, « j'ai la stabilité dans mon emploi », « j'ai l'occasion de pouvoir développer des compétences », « mon horaire me permet de me consacrer à ma famille », « j'exerce des responsabilités »...)

- 15.1. ....  
 15.2. ....  
 15.3. ....

16. Si vous deviez retenir **trois points faibles** de votre situation professionnelle actuelle, vous diriez...

- 16.1. ....  
 16.2. ....  
 16.3. ....

17. Comment décrivez-vous les tâches qui vous sont attribuées actuellement ?

*Entourez les qualificatifs qui vous conviennent*

Routinières	Exténuantes	Passionnantes	Valorisantes
Utiles	Ennuyeuses	Stressantes	Dévalorisantes
Au-dessus de mes compétences	En dessous de mes compétences		

18. Suivez-vous actuellement une formation ?

1. Oui  
 2. Non

19. Si oui, décrivez :

20. Envisagez-vous actuellement de changer de fonction ou d'employeur ?

1. Oui  
 2. Non

21. Envisagez-vous actuellement :

1. de diminuer votre temps de travail  
 2. d'augmenter votre temps de travail

22. Comment qualifieriez-vous l'état des relations que vous entretenez actuellement sur votre lieu de travail avec vos collègues ?

Répondez en vous positionnant sur une échelle de 1 (= très mauvaises relations) à 8 (= très bonnes relations) *Entourez le chiffre correspondant à votre réponse*

Très mauvaises relations	1	2	3	4	5	6	7	8	Très bonnes relations
--------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	-----------------------

23. Comment qualifieriez-vous l'état des relations que vous entretenez actuellement sur votre lieu de travail avec votre employeur ?

Répondez en vous positionnant sur une échelle de 1 (= très mauvaises relations) à 8 (= très bonnes relations) *Entourez le chiffre correspondant à votre réponse*

Très mauvaises relations	1	2	3	4	5	6	7	8	Très bonnes relations
--------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	-----------------------

### C. Faire le point sur votre vie professionnelle

24. Depuis combien de temps songez-vous à faire le point sur votre trajectoire professionnelle ?

25. Sur quelles questions en particulier ?

26. Avez-vous déjà entrepris ou essayé d'entreprendre des démarches dans ce sens ? Auprès de qui ou de quel genre de dispositif ?

27. Aviez-vous déjà entendu parler du dispositif particulier « Bilan de compétences » ?

28. Quelles sont vos attentes à l'égard de ce dispositif ? Pourquoi avez-vous introduit votre candidature ?

29. Avez-vous discuté que vous comptiez entreprendre cette démarche avec votre environnement professionnel ? Avec un collègue, avec votre employeur ?

1. Oui  
 2. Non

30. Comment voyez-vous l'évolution de votre parcours professionnel dans les cinq ans ?

31. Pour vous ce bilan de compétences que vous allez entreprendre sera réussi, si au terme du processus vous pourrez : (complétez)

Merci pour votre collaboration



## Fonds social pour le secteur de l'aide sociale et des soins de santé

48, Quai du Commerce - 1000 BRUXELLES - Tel 02/229 20 34 - Fax : 02/227 59 79  
www.apefasbl.org - francois.willemot@apefasbl.org

### Questionnaire confidentiel Trois mois après la fin du Bilan de compétences

Les données recueillies seront traitées de manière strictement confidentielle.

Questionnaire à compléter deux mois après la fin de l'accompagnement et à renvoyer à Fonds Social ASSS - C/o APEF asbl - 48 Quai du Commerce – 1000 Bruxelles, ou par fax (02/227.59.79). Si vous avez des questions particulières par rapport à ceci, vous pouvez prendre contact avec François Willemot au 02/229.20.34 ou par mail : [francois.willemot@apefasbl.org](mailto:francois.willemot@apefasbl.org).

**Pourquoi ce questionnaire ?** Vous le savez, le dispositif dans lequel vous participez est un projet-pilote du Fonds. Il est donc important pour lui d'évaluer la portée de ce dispositif, son intérêt, ses limites, etc. Votre participation à cette évaluation est donc pour nous essentielle. Grâce aux informations que nous recueillons aujourd'hui et celles que nous vous avons demandées au début du processus, nous pourrions faire le bilan de cette opération et décider des suites qu'il conviendra d'assurer à ce projet.

#### A. Votre situation actuelle

1. Quelque chose a-t-il changé aujourd'hui, dans votre situation professionnelle, par rapport à la situation au moment du démarrage du processus (que ce changement ait un lien ou pas avec le bilan de compétences) ? Ex : diminution ou augmentation du temps de travail, pause de carrière, changement de poste, modification d'horaire, reprise ou arrêt d'une formation, changement d'employeur...

2. Que pensez-vous, quelle appréciation faites-vous de votre parcours professionnel, du début de votre carrière jusqu'à aujourd'hui ?

3. Etes-vous satisfait de votre situation professionnelle actuelle ?

Répondez en vous positionnant sur une échelle de 1 (= pas du tout satisfait-e) à 8 (= tout à fait satisfait-e)  
Entourez le chiffre correspondant à votre réponse

Pas du tout satisfait-e	1	2	3	4	5	6	7	8	Tout à fait satisfait-e
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	-------------------------

4. Si vous deviez retenir **trois points forts** de votre situation professionnelle actuelle, vous diriez... (par exemple, « j'ai la stabilité dans mon emploi », « j'ai l'occasion de pouvoir développer des compétences », « mon horaire me permet de me consacrer à ma famille », « j'exerce des responsabilités »...)

4.1. ....

4.2. ....

4.3. ....

5. Si vous deviez retenir **trois points faibles** de votre situation professionnelle actuelle, vous diriez...

5.1. ....

5.2. ....

5.3. ....

6. Comment décrivez-vous les tâches qui vous sont attribuées actuellement ?

Entourez les qualificatifs qui vous conviennent

Routinières	Exténuantes	Passionnantes	Valorisantes
Utiles	Ennuyeuses	Stressantes	Dévalorisantes
Au-dessus de mes compétences	En dessous de mes compétences		

#### B. Vos intentions, vos projets

7. Dans les prochains mois, avez-vous l'intention de suivre une formation ?

Entourez le chiffre correspondant à votre réponse

- Oui
- Non

8. Si oui, décrivez :

9. Envisagez-vous de changer de fonction ?

- Oui
- Non

10. Si oui, décrivez :

11. Envisagez-vous de changer d'employeur ?

- Oui
- Non

12. Si oui, décrivez :

13. Envisagez-vous de changer de secteur d'activités ?

- Oui
- Non

14. Si oui, décrivez :

15. Envisagez-vous :

- de diminuer votre temps de travail
- d'augmenter votre temps de travail
- de ne pas modifier votre temps de travail

16. Envisagez-vous de modifier votre manière de travailler (organisation du travail, réorganisation horaire...)

- Oui
- Non

17. Si oui, décrivez :

18. Envisagez-vous de modifier vos relations avec les collègues

- 1. Oui
- 2. Non

19. Si oui, décrivez :

--

20. Envisagez-vous de modifier vos relations avec la direction

- 1. Oui
- 2. Non

21. Si oui, décrivez :

--

22. Envisagez-vous d'autres changements dans votre travail ?

--

23. Comment voyez-vous l'évolution de votre parcours professionnel dans les cinq ans ?

--

### C. Votre évaluation du dispositif

Merci de signifier votre d'accord ou de désaccord avec les affirmations suivantes  
 Répondez en vous positionnant sur une échelle de 1 (= pas du tout d'accord) à 8 (= tout à fait d'accord)  
 Entourez le chiffre correspondant à votre réponse

24. Ce dispositif m'a permis de prendre du recul par rapport à l'ensemble de mon parcours professionnel

Pas du tout d'accord	1	2	3	4	5	6	7	8	Tout à fait d'accord
----------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	----------------------

25. J'ai pu acquérir un autre regard sur mon travail actuel

Pas du tout d'accord	1	2	3	4	5	6	7	8	Tout à fait d'accord
----------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	----------------------

26. L'accompagnateur a tenu compte, dans ses propositions, de ma situation professionnelle et de mon contexte de travail

Pas du tout d'accord	1	2	3	4	5	6	7	8	Tout à fait d'accord
----------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	----------------------

27. L'accompagnateur a été également attentif à articuler la réflexion sur ma situation professionnelle avec des éléments de ma vie privée (ma famille par ex.)

Pas du tout d'accord	1	2	3	4	5	6	7	8	Tout à fait d'accord
----------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	----------------------

28. Je trouve que l'accompagnateur m'a aidé à mieux identifier mes compétences et mes atouts

Pas du tout d'accord	1	2	3	4	5	6	7	8	Tout à fait d'accord
----------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	----------------------

29. Cet accompagnement m'a permis d'avoir plus confiance en moi et en mes capacités

Pas du tout d'accord	1	2	3	4	5	6	7	8	Tout à fait d'accord
----------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	----------------------

30. Je vois plus clair aujourd'hui dans ma situation professionnelle

Pas du tout d'accord	1	2	3	4	5	6	7	8	Tout à fait d'accord
----------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	----------------------

31. Le dispositif m'a aidé à mieux identifier mes objectifs professionnels

Pas du tout d'accord	1	2	3	4	5	6	7	8	Tout à fait d'accord
----------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	----------------------

32. Je trouve que l'accompagnateur m'a aidé à mettre au point des stratégies concrètes permettant d'atteindre mes objectifs

Pas du tout d'accord	1	2	3	4	5	6	7	8	Tout à fait d'accord
----------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	----------------------

33. Le document de synthèse reçu à la fin du processus m'est utile, je m'y réfère, j'en fais usage

Pas du tout d'accord	1	2	3	4	5	6	7	8	Tout à fait d'accord
----------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	----------------------

34. L'accompagnateur m'a aidé à préparer l'après bilan, à gérer le retour dans mon travail

Pas du tout d'accord	1	2	3	4	5	6	7	8	Tout à fait d'accord
----------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	----------------------

36. Ce dispositif a été à la hauteur de mes attentes initiales à son égard

Pas du tout d'accord	1	2	3	4	5	6	7	8	Tout à fait d'accord
----------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	----------------------

37. Citez trois points forts de l'accompagnement que vous avez reçu

37.1. ....

37.2. ....

37.3. ....

38. Citez trois points faibles

38.1. ....

38.2. ....

38.3. ....

39. L'accompagnateur vous a-t-il proposé un suivi ?

- 1. Oui
- 2. Non

40. Si oui, décrivez :

--

41. Envisagez-vous d'autres types d'aide dans la suite de votre parcours ? Avez-vous des propositions à faire dans ce sens ?

--

42. Autre commentaire ?

--

## En pratique

### Qui sont les opérateurs ?

Cinq opérateurs ont été sélectionnés en fonction de leur expertise en matière de bilan de compétences et de leur respect de la déontologie en la matière (vérification du caractère volontaire de la démarche, respect du secret professionnel, pas de transmission des documents du bilan à un tiers) :

- CFIP - Laboratoire d'Ergologie - MIREL
- Retravailler - CIBC Emergence

### Où cela se déroule-t-il ?

En fonction des disponibilités des opérateurs, à Bruxelles, à Louvain-la-Neuve, à Namur, à Liège, à Marche, à Maubeuge ou à Tournai.

### Calendrier

Les demandes doivent être introduites entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010.

### A quel moment ?

Le bilan de compétences peut se faire soit sur le temps de travail du bénéficiaire, soit en dehors, soit un mix entre les deux. S'il se fait en dehors du temps de travail, le bilan de compétences peut se réaliser sans en informer l'employeur. S'il se fait en tout ou en partie sur le temps de travail, c'est avec l'accord de l'employeur.

### Quelles sont les obligations ?

Le dispositif est gratuit pour les travailleurs. La confidentialité est garantie tout au long du dispositif. En contrepartie, il est demandé aux personnes inscrites de s'engager à suivre l'entière du parcours. Par ailleurs, comme il s'agit d'un projet-pilote, la personne s'engage aussi à participer à l'évaluation du dispositif réalisée par le Fonds ASSS et l'APEF asbl (questionnaire et peut-être une interview). Les données recueillies seront traitées de manière anonyme.

## Plus d'infos

Une demande d'intervention est à introduire auprès du Fonds Social ASSS. Une réponse vous est donnée dans les quinze jours. En cas d'accord, vous êtes invité à prendre contact avec l'opérateur de votre choix.

Les documents suivants sont accessibles sur le site internet

([www.apefasbl.org](http://www.apefasbl.org) – rubrique Actualité) :

- le document complet de présentation de ce projet;
- la démarche méthodologique de chacun des opérateurs;
- le formulaire de demande d'intervention;
- plus d'infos sur la démarche bilan de compétences en général.

Le responsable du Fonds est disponible pour répondre à vos questions :

François Willemot

Tel : 02/229.20.34

Courriel : [francois.willemot@apefasbl.org](mailto:francois.willemot@apefasbl.org)

Courrier : Fonds Social ASSS C/o APEF asbl  
48 Quai du Commerce – 1000 Bruxelles

## Une démarche innovante

Ce dispositif proposé ici par le Fonds ASSS durant l'année 2010 est quasiment inédit en Belgique francophone. Au terme de cette opération, compte tenu du caractère innovant de la démarche, le Fonds met en place une évaluation du projet. Sur base de cette évaluation, le Fonds ASSS statuera sur les suites à donner à ce projet pilote.



Faire le **point** sur sa  
vie professionnelle :

le bilan de /  
**compétences**

Un projet pilote  
du Fonds ASSS  
durant l'année 2010

Fonds social pour le secteur de  
l'Aide Sociale et des Soins de  
Santé (CP 332 – ONSS 222)

**En collaboration avec l'APEF asbl**

# le bilan de / compétences

**Vais-je reprendre une formation ou des études? Comment faire évoluer ma carrière? Quels sont les points forts de mes compétences et que puis-je améliorer? Comment trouver un meilleur équilibre entre ma vie professionnelle et ma vie privée? Comment mieux formuler mes objectifs professionnels?**

## Qu'est-ce qu'un bilan de compétences?

- C'est un dispositif individuel d'analyse et d'accompagnement visant à soutenir l'évolution professionnelle des travailleurs.
- Il a pour objectif de permettre à des individus d'analyser leurs compétences tant professionnelles que personnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et éventuellement un projet de formation.
- Il permet à des travailleurs de s'orienter vers la prise en charge de nouvelles tâches à l'intérieur d'une même fonction, vers de nouvelles fonctions auprès du même employeur, vers d'autres emplois auprès d'autres employeurs.

## Déroulement

Le bilan de compétences se déroule sur deux à trois mois. Il comporte des temps d'entretien (minimum 10 heures, en au moins cinq rendez-vous), de travail individuel de la part du bénéficiaire et de travail du conseiller. Deux entretiens de suivi peuvent être prévus dans les 12 mois qui suivent la fin du bilan.

Le bilan de compétences comprend trois phases :

- préliminaire : le bénéficiaire confirme son engagement, explicite sa demande, analyse ses besoins, est informé sur les méthodes et techniques mises en œuvre;
- investigation : motivations, compétences et aptitudes du bénéficiaire sont identifiées et analysées, confrontées aux possibilités du marché de l'emploi et de la formation; les possibilités d'évolution professionnelle sont déterminées;
- conclusion : détermination du projet d'évolution professionnelle et vérification de sa faisabilité; le conseiller restitue au seul bénéficiaire les résultats du bilan de compétences sous forme d'un document de synthèse.

Le bénéficiaire est accompagné durant tout le processus par le même conseiller qui est soumis à une déontologie stricte (notamment le respect du secret professionnel).

## A qui cela s'adresse-t-il?

Cette offre s'adresse aux travailleurs salariés de la CP 332, relevant du Fonds ASSS (indice ONSS 222 : Centre de Planning Familial, Service de Santé Mentale, Centre de Service Social, CASG, Service PSE, CLPS, Aide aux Toxicomanes, SOS Enfants ...). En outre, les travailleurs intéressés doivent avoir :

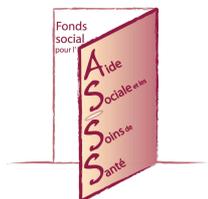
- une expérience professionnelle de minimum 10 ans (quel que soit le secteur);
- 5 ans d'ancienneté minimum dans le secteur non marchand;
- et 3 ans d'ancienneté auprès de leur employeur actuel;
- la motivation et la disponibilité, bien entendu, pour une démarche de réflexion sur leur parcours professionnel.

## Un bilan de compétences, ce n'est pas...

Le bilan de compétences se distingue d'autres démarches relatives à la formation, à la gestion de l'emploi ou au développement personnel:

- la validation des compétences (pour obtenir un titre de compétences reconnu);
- la gestion des ressources humaines : il ne s'agit pas de reclassement professionnel (outplacement) ni d'assessment (à la seule initiative de l'employeur);
- ou le développement de capacités personnelles (coaching, supervision individuelle, psychothérapie).

Le bilan de compétences ne donne en lui-même aucun droit à une revalorisation barémique ni à un emploi correspondant au projet professionnel défini.



# Bilan de Compétences

pour les travailleurs du secteur de l'aide sociale et des soins de santé (CP 332)

## Formulaire de demande d'intervention

### Le Travailleur

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse privée :** \_\_\_\_\_ **GSM :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ **Mail :** \_\_\_\_\_

**Fonction :**

Accueillant **Diplôme :**  Inférieur au CESI (certificat d'enseignement secondaire inférieur)  
 Animateur  Egal au CESI  
 Assistant social  Egal au CESS (certificat d'enseignement secondaire supérieur)  
 Coordinateur  Supérieur au CESS type court graduat, régendat  
 Educateur  Supérieur au CESS type long licence, doctorat  
 Infirmier  
 Psychologue **Temps de travail :**  temps plein  
 Secrétaire  < temps plein et > mi-temps  
 Autre : \_\_\_\_\_  mi-temps  < mi-temps

**Genre :** \_\_\_\_\_ **Age :** \_\_\_\_\_ **Ancienneté dans le service :** \_\_\_\_\_

**Domicile :**  BXL -  RW -  FL -  Hors BE **Nationalité:**  BE -  UE -  Hors UE

### Salarié dans

### Le Service

**Nom de l'ASBL** \_\_\_\_\_

**Nom du service** \_\_\_\_\_

**Sous-secteur:**

Centres de Planning familial  Promotion de la santé à l'école  SOS enfants  
 Service de santé mentale  Aide sociale aux justiciables  Service social  
 Services d'aide aux toxicomanes  Promotion de la santé  Autres : .....

**N° d'immatriculation ONSS (à renseigner obligatoirement)** \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

### Demande l'intervention du Fonds ASSS pour réaliser un bilan de compétences

### Le Bilan de Compétences serait réalisé

<input type="checkbox"/> En dehors du temps de travail	<input type="checkbox"/> Durant le temps de travail	Avec l'organisme present:	
<input type="checkbox"/> En partie durant le temps de travail et en partie en dehors du temps de travail	<input type="checkbox"/> En partie durant le temps de travail et en partie en dehors du temps de travail	<input type="checkbox"/> CFIP	<input type="checkbox"/> MIREL <input type="checkbox"/> CIBC Emergence
		<input type="checkbox"/> Laboratoire d'Ergologie	<input type="checkbox"/> Retravailler
Signature travailleur	Date :	Signature (éventuelle de l') employeur	Cachet

### Conditions générales

- Le formulaire doit être introduit accompagné de son annexe pour le 31/12/10 au plus tard
- L'accord de l'employeur est demandé seulement si le bilan de compétences sera réalisé durant le temps de travail
- Une copie de la dernière fiche de paie devra être fournie s'il n'y a pas de signature de l'employeur (vérification ONSS employeur)
- Le dispositif est gratuit pour les travailleurs. En contrepartie, il est demandé aux personnes inscrites de s'engager à suivre l'entièreté du parcours. Par ailleurs, comme il s'agit d'un projet-pilote, la personne s'engage aussi à participer à l'évaluation du dispositif réalisée par le Fonds ASSS et l'APEF asbl. Les données recueillies seront traitées de manière anonyme.
- La confidentialité de la demande est assurée tout au long de la démarche. Les contacts entre le travailleur et le Fonds sont réalisés uniquement via l'adresse privée du travailleur.

	<p style="text-align: center;"><b>Bilan de Compétences</b> pour les travailleurs du secteur de l'aide sociale et des soins de santé (CP 332)</p> <p style="text-align: center;"><b>Annexe confidentielle</b> <b>au formulaire de demande d'intervention</b></p>
---	---

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de votre employeur actuel (ASBL) : .....

Quel est votre diplôme (le dernier obtenu)? : .....

Quelle est votre expérience professionnelle ?

Veuillez reprendre l'ensemble de vos expériences professionnelles (d'au moins six mois, depuis le début de votre carrière)

N°	Employeur	Secteur d'activités	Fonction	Durée
1°				
2°				
3°				
4°				
5°				
6°				
7°				
8°				

Qu'est-ce qui vous amène à vouloir entreprendre une démarche de bilan de compétences ?

.....

.....

.....

.....

Qu'attendez-vous de cette démarche ?

.....

.....

.....

.....

Quelles sont vos éventuelles questions par rapport au bilan de compétences proposé par le Fonds?

.....

.....

## **Coordonnées des cinq opérateurs**

### **Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences (CIBC) « Emergence »**

Rue du Commerce, 25 à 59600 Maubeuge (France)

Tel : 0033 3 27 53 14 70 - Fax : 0033 3 27 65 66 70

Mail : [cibc@cibc-maubeuge.com](mailto:cibc@cibc-maubeuge.com) ou [gberteaux@cibc-maubeuge.com](mailto:gberteaux@cibc-maubeuge.com)

### **RETRAVAILLER**

Retravailler Liège : rue Remouchamps, 2 à 4020 Liège (quartier Longdoz)

Tel : 04/341 24 24

Mail : [retravailler.asbl@skynet.be](mailto:retravailler.asbl@skynet.be) - Site : [www.retravailler-liege.be](http://www.retravailler-liege.be)

### **Centre pour la Formation et l'Intervention psychosociologique (CFIP)**

Avenue Gribaumont, 153 à 1200 Bruxelles

Tel: 02/770 50 48 - Mail : [francoise.lemoine@cfip.be](mailto:francoise.lemoine@cfip.be) - Site : [www.cfip.be](http://www.cfip.be)

### **Mission Régionale pour l'Emploi de Liège (MIREL)**

Rue du Vertbois, 13 A à 4000 Liège

Tel: 04/237 92 03 – Fax : 04/237 90 09

Mail: [stephanie.tassin@mirelasbl.be](mailto:stephanie.tassin@mirelasbl.be) – Site : [www.mirelsasbl.be](http://www.mirelsasbl.be)

### **Laboratoire d'Ergologie**

Boulevard du Triomphe,39 à 1160 Auderghem

Tel : 02 648 75 59

Mail : [ergologie@skynet.be](mailto:ergologie@skynet.be) - Site : [www.ergologie.org](http://www.ergologie.org)



## Fonds Social pour le secteur de l'aide sociale et des soins de santé (CP 332 – ONSS 222)

C/o APEF Asbl

Quai du Commerce, 48 à 1000 Bruxelles

Tel : 02/229 20 34 – Fax : 02/227 59 79 – Mail : francois.willemot@apefasbl.org

# **CAHIER DES CHARGES** **EXPERIMENTATION DU BILAN DE COMPETENCES**

## **1. PUBLIC VISE**

Les travailleurs salariés quelle que soit leur fonction relevant du Fonds Social pour le secteur de l'aide sociale et des soins de santé (CP 332 – environ 5.000 travailleurs dans 500 asbl).

Et qui ont :

- Une expérience professionnelle de minimum 10 ans (quel que soit le secteur) ;
- Et 5 ans d'expérience dans le secteur non-marchand.

### **Types d'organisation relevant du Fonds Social Aide sociale et soins de santé**

- Centre de Santé et Service de Promotion de la Santé à l'Ecole
- Centre Local de Promotion de la Santé et Service communautaire de promotion de la santé
- Service de prévention et d'éducation à la santé
- Service d'Aide aux Toxicomanes
- Service d'Aide Sociale aux Justiciables
- Centre de Planning Familial
- Centre de Service Social et Centre d'Action Sociale Globale
- Centre de Télé-Accueil
- Centre de Coordination de Soins et Services à Domicile
- Service de Santé Mentale
- Equipe SOS-Enfants
- Organisme d'adoption
- Espace-Rencontre

## **2. OBJECTIFS, DEROULEMENT ET DUREE DU BILAN DE COMPETENCES**

### **2.1. Objectifs**

Le bilan de compétences (BC) se distingue d'autres initiatives relatives à la formation professionnelle : la validation des compétences (pour obtenir un titre de compétences reconnu), la gestion des ressources humaines (il ne s'agit pas d'outplacement ni d'assessment, à la seule initiative de l'employeur), ou le développement de compétences personnelles (coaching, supervision individuelle, psychothérapie).

Il s'agit d'un dispositif de formation visant à accompagner l'évolution professionnelle. Il a pour objectif de permettre à des individus d'analyser leurs compétences tant professionnelles que personnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et éventuellement un projet de formation.

Le BC permet à des travailleurs de s'orienter vers la prise en charge de nouvelles tâches à l'intérieur d'une même fonction, vers de nouvelles fonctions auprès du même employeur, vers d'autres emplois vers d'autres employeurs. Cette perspective d'évolution peut se réaliser avec ou sans formation. Cela dit, le BC ne donne en lui-même aucun droit à une revalorisation barémique ni à un emploi correspondant au projet professionnel défini.

## **2.2. Déroulement**

Le BC comprend classiquement 3 phases :

- ❑ préliminaire : le bénéficiaire confirme son engagement, explicite sa demande, analyse ses besoins, est informé sur les méthodes et techniques mises en œuvre,
- ❑ investigation: motivations, compétences et aptitudes du bénéficiaire sont identifiées et analysées, confrontées aux possibilités du marché de l'emploi et de la formation ; les possibilités d'évolution professionnelle sont déterminées,
- ❑ conclusion: le prestataire du bilan expose les facteurs de réussite du projet, les étapes de sa mise en œuvre. Il restitue au seul bénéficiaire les résultats du bilan de compétences sous forme d'un document de synthèse que le bénéficiaire peut éventuellement transmettre à un tiers.

Le BC pourra se faire soit sur le temps de travail du bénéficiaire, soit en dehors, soit un mix entre les deux.

Les opérateurs doivent s'engager à ce que le bénéficiaire soit accompagné dans tout le processus par le même consultant.

## **2.3. Durée**

Le BC se déroule normalement sur 4 à 8 semaines et dure de 12 à 20 heures. Il comporte des temps d'entretien (min. 10 heures, en min. 5 rendez-vous), des temps d'évaluation, de travail individuel de la part du bénéficiaire et de travail du professionnel de l'orientation. Deux entretiens de suivi peuvent être prévus dans les 12 mois qui suivent la fin du bilan afin d'accompagner le travailleur dans la mise en œuvre de son projet.

## **2.4. Evaluation**

Compte tenu de la dimension expérimentale de la démarche, le Fonds met en place un volet évaluatif important dans ce projet. Deux réunions avec les opérateurs participant à la démarche seront programmées, ainsi que des prises d'information auprès des bénéficiaires en amont et en aval du BC (questionnaires, entretiens, réunions...). Sur base de cette évaluation, le comité de gestion statuera sur les suites à donner à cette expérimentation. Les opérateurs pourront avoir accès au rapport de synthèse.

Cette démarche d'évaluation vise essentiellement deux objectifs : la pertinence de l'action (le BC rencontre-t-il effectivement des besoins ?) et l'impact de l'action (répond-il à ces besoins ?).

Les critères principaux qui sont retenus sont :

Avant : situation professionnelle du candidat au départ, motivation à s'inscrire dans la démarche, attente vis-à-vis du dispositif ; Après : situation professionnelle après 5 mois, nombre d'abandons, nombre de démarches arrivées à terme (projets professionnels rédigés), impact du dispositif sur la trajectoire professionnelle (impact effectif ou envisagé à terme), évaluation du dispositif par les candidats, ...

## **2.4. Calendrier et organisation pratique**

Les opérateurs retenus seront avertis en octobre 2009.

Une convention sera alors signée entre le Fonds et chacun des opérateurs de formation sélectionnés précisant les engagements respectifs des parties.

Par la suite le fonds enverra les documents d'information aux différents services en vue de renseigner les candidats potentiels.

Les premiers BC pourront commencer à partir de novembre 2009, la fin des BC est prévue pour le 31 décembre 2010 (introduction des demandes au Fonds au plus tard pour le 1<sup>er</sup> octobre 2010).

Les travailleurs ayant postulé et retenus par le Fonds, recevront la liste des opérateurs retenus pour cette opération. Ils choisiront eux-mêmes leur opérateur. Selon l'accord ou non de leur employeur, ils pourront ou non se rendre aux séances de travail pendant leur temps de travail. Ils seront avertis du caractère expérimental du projet et qu'ils seront sollicités dans la phase évaluative. Une convention tripartite de prise en charge : travailleur – opérateur bilan de compétences – Fonds concerné sera établie.

Le travailleur prend contact avec l'opérateur choisi et au terme du premier entretien renvoie la convention signée (via l'opérateur). La convention reprend le nom et les coordonnées du travailleur, le nom et les coordonnées de l'opérateur, le Fonds concerné, la durée prévue, la

date de début et la fin prévue du bilan de compétences, les modalités de financement, les modalités d'évaluation (précisées pour le travailleur et l'opérateur), le rappel que le document de synthèse est propriété du travailleur et que la décision de transmettre ce document (en tout ou en partie) lui appartient.

Le Fonds verse à l'opérateur une avance de 50% du montant et le solde moyennant le renvoi par l'opérateur d'un document de clôture du bilan de compétences (avec le calendrier des séances de bilan de compétences contresigné par le travailleur et le conseiller bilan). Si le bilan est interrompu avant les trois premières séances, l'opérateur garde les 50% d'avance ; si le bilan est interrompu après la troisième séance, la totalité est due.

## **2.5. Critères de sélection des opérateurs**

Les principaux critères de sélection sont :

- engagement à respecter le cahier des charges (objectifs, durée - min 10h et 5 rendez-vous -, étapes du BC, production d'un document de synthèse à destination du travailleur sur base d'un modèle fourni, signature d'une convention tripartite, rédaction d'un rapport synthétique par bilan et participation à deux rencontres d'évaluation, possibilité d'un entretien de suivi 3 à 6 mois après la fin du BC)
- pouvoir prendre en charge au moins 5 BC (sur la période novembre 2009 – décembre 2010)
- avoir au moins deux conseillers BC pouvant justifier d'une expérience en matière de BC (ou d'outplacement ou d'accompagnement visant l'évolution professionnelle)
- disponibilité durant les heures de bureau et en dehors
- coût par bilan
- expérience du secteur non-marchand
- continuité du même conseiller durant tout le bilan
- couverture géographique proposée

**Bilan de Compétences****Convention**Entre :***le Fonds Social pour le secteur de l'aide sociale et des soins de santé***

ayant son siège au 48, Quai du Commerce, 1000 BRUXELLES,

dénommé ci-après le *Fonds*, valablement représenté par

Monsieur Christian Wijnants, Président

Monsieur Christian Masai, Vice-président

Tel : 02/229.20.34 – Fax : 02/227.59.79 – Mail : francois.willemot@apefasbl.org

Et :***L'Opérateur :***

ayant son siège :

Représenté par

Tel : – Fax : – Mail :

Il a été convenu ce qui suit :

Dans le cadre du projet pilote de bilan de compétences initié par le Fonds Social ASSS et suivant l'offre de l'opérateur résumée ci-dessous :

<b>Localisation et horaire du Bilan compétences</b>	<b>Accompagnateurs</b>	<b>Nbre heures totales</b>	<b>Nbre heures bilan de compétences</b>	<b>Nbre heures suivi</b>	<b>Coût total</b>

**Article 1**

L'Opérateur s'engage à :

1. informer les travailleurs salariés des organisations relevant du Fonds ASSS (CP 332 – ONSS 222) qu'ils ont accès gratuitement au bilan de compétences aux conditions définies par le Fonds;
2. proposer un premier rendez-vous aux personnes qui ont reçu l'accord du Fonds dans les 15 jours de la prise de contact ;
3. assurer un programme de bilan de compétences conforme au cahier des charges et à l'offre transmise (à parapher);
4. renvoyer immédiatement au Fonds la convention tripartite signée par le travailleur et l'Opérateur suite au premier entretien ;
5. contacter immédiatement le Fonds si un bilan de compétences est interrompu ;
6. participer à l'évaluation du projet pilote (deux réunions et transmission de données anonymisées concernant les bilans réalisés) ;
7. fournir aux participants une attestation de participation au terme du bilan de compétences ;
8. transmettre au Fonds endéans les deux mois qui suivent la fin du bilan de compétences :
  - la facture (une seule facture par bilan de compétences proprement dit ;
  - le calendrier des séances de bilan de compétences contresigné par le travailleur et le conseiller bilan ;
9. transmettre au Fonds pour le 31 mars 2011 une copie des documents distribués aux participants sous une forme anonymisée ;
10. transmettre au Fonds dans les deux mois qui suivent les entretiens de suivi :
  - la facture des entretiens de suivi ;
  - le calendrier des séances de suivi ;
11. rembourser le Fonds en cas de réception de sommes indues.

**Article 2**

Le Fonds s'engage à :

1. informer les organisations du secteur ASSS de la possibilité de prise en charge du bilan de compétences aux conditions fixées par le Fonds en précisant que le travailleur a le choix de l'opérateur ;

2. traiter les demandes de prise en charge dans les 15 jours de leur réception ;
3. garantir l'anonymat du traitement des demandes de bilan de compétences ;
4. prendre en charge les 50 premières demandes de bilan de compétences qui correspondent aux critères de sélection ;
5. en cas d'accord de prise en charge, informer immédiatement le travailleur concerné et l'Opérateur par mail (via l'envoi d'une copie du formulaire de demande) ;
6. verser à l'opérateur une avance de 50% du montant sur base de la convention tripartite entre le Fonds, l'Opérateur et le travailleur dans le mois qui suit la réception de la convention tripartite ;
7. verser à l'opérateur le solde moyennant le renvoi par l'opérateur d'un document de clôture du bilan de compétences (avec le calendrier des séances de bilan de compétences contresigné par le travailleur et le conseiller bilan) ;
8. si le bilan de compétences est interrompu immédiatement suite au premier entretien, verser à l'opérateur un montant équivalent à 25% du total prévu ;
9. si le bilan est interrompu après plus d'un entretien et avant la moitié des heures prévues pour le bilan de compétences, maintenir les 50% d'avance pour l'Opérateur ;
10. Si le bilan est interrompu à partir de la moitié des heures prévues pour le bilan, prendre en charge la totalité du montant prévu pour le bilan de compétences ;
11. transmettre à l'opérateur une copie de l'évaluation du projet pilote (prévue à la mi 2011)

### **Article 3**

La signature de la convention implique l'acceptation sans réserve du contrôle éventuel par un auditeur interne du comité d'audit institué par les Fonds conventionnés avec l'asbl APEF.

L'auditeur pourra exercer ses compétences dans toute entité, vis-à-vis de toute personne physique et morale ayant bénéficié de versements de la part du Fonds social. Son rôle est de vérifier le processus portant sur l'utilisation adéquate des moyens financiers octroyés.

### **Article 4**

Les deux parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend éventuel qui pourrait résulter de la présente convention. En cas d'échec, les tribunaux de Bruxelles seront seuls compétents.

Fait à Bruxelles en double exemplaire, chacune des parties ayant reçu le sien, le .....

**Pour le Fonds Social pour le secteur de  
l'aide sociale et des soins de santé**

**Pour l'Opérateur**

**Monsieur Christian Wijnants**  
Président

**Monsieur Christian Masai**  
Vice-président

## Bilan de Compétences

### Convention

Entre :

***le Fonds Social pour le secteur de l'aide sociale et des soins de santé***

ayant son siège au 48, Quai du Commerce, 1000 BRUXELLES,  
dénommé ci-après **le Fonds**, valablement représenté par  
Monsieur Christian Wijnants, Président et Monsieur Christian Masai, Vice-président  
Tel : 02/229.20.34 – Fax : 02/227.59.79 – Mail : francois.willemot@apefasbl.org

Et :

***L'Opérateur :***

ayant son siège :  
Représenté par  
Tel :     – Fax :             – Mail:

Et :

***Le Travailleur :*** .....

Adresse privée : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tel privé : ..... Mail privé : .....

Il a été convenu ce qui suit :

#### **Article 1 : Renseignements pratiques**

Le bilan de compétences aura lieu :

Dates : du ..... au .....

Nombre d'entretiens : .....

Localisation : .....

Consultant : .....

#### **Article 2 : Définition et contenu du bilan de compétences**

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre à des individus d'analyser leurs compétences tant professionnelles que personnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et éventuellement un projet de formation.

Il se déroule en 3 phases :

- préliminaire : le bénéficiaire confirme son engagement, explicite sa demande, analyse ses besoins, est informé sur les méthodes et techniques mises en œuvre,
- investigation: motivations, compétences et aptitudes du bénéficiaire sont identifiées et analysées, confrontées aux possibilités du marché de l'emploi et de la formation ; les possibilités d'évolution professionnelle sont déterminées,
- conclusion: le prestataire du bilan expose les facteurs de réussite du projet, les étapes de sa mise en œuvre. Il restitue au seul bénéficiaire les résultats du bilan de compétences sous forme d'un document de synthèse que le bénéficiaire peut éventuellement transmettre à un tiers.

Il comporte des temps d'entretien, des temps d'évaluation, de travail individuel de la part du bénéficiaire et de travail du professionnel de l'orientation. Deux entretiens de suivi peuvent être prévus dans les 12 mois qui suivent la fin du bilan afin d'accompagner le travailleur dans la mise en œuvre de son projet.

Le dispositif est gratuit pour les travailleurs. La confidentialité est garantie tout au long du dispositif.

**Article 3 : Evaluation du bilan de compétences**

Compte tenu du caractère novateur de la démarche, le Fonds met en place un volet évaluatif important dans ce projet. Deux réunions avec les opérateurs participant à la démarche seront programmées, ainsi que des prises d'information auprès des bénéficiaires en amont et en aval du bilan de compétences (questionnaires, entretiens, réunions...). Sur base de cette évaluation, le comité de gestion statuera sur les suites à donner à cette expérimentation. Les opérateurs et les travailleurs qui ont participé au dispositif pourront avoir accès au rapport de synthèse.

Cette démarche d'évaluation vise essentiellement deux objectifs : la pertinence de l'action (le bilan de compétences (rencontre-t-il effectivement des besoins ?) et l'impact de l'action (répond-il à ces besoins ?).

Les critères principaux qui sont retenus sont : Avant : situation professionnelle du candidat au départ, motivation à s'inscrire dans la démarche, attente vis-à-vis du dispositif ; Après : situation professionnelle après 5 mois, nombre d'abandons, nombre de démarches arrivées à terme (projets professionnels rédigés), impact du dispositif sur la trajectoire professionnelle (impact effectif ou envisagé à terme), évaluation du dispositif par les candidats, ...

**Article 4 : Engagements du Fonds**

Le Fonds s'engage à :

1. garantir l'anonymat du traitement des données concernant les bilans de compétences ;
2. prendre en charge les frais du bilan de compétences suivant la convention entre le Fonds et l'Opérateur.

**Article 5 : Engagements de l'Opérateur**

L'Opérateur s'engage à :

1. vérifier lors du 1<sup>er</sup> rendez-vous le caractère volontaire de la démarche de la part du travailleur ;
2. respecter le secret professionnel ;
3. assurer un programme de bilan de compétences conforme à ce qui défini ci-dessus ;
4. accompagner le bénéficiaire par le même consultant (sauf en cas d'indisponibilité prolongée de celui-ci) ;
5. contacter immédiatement le Fonds si un bilan de compétences est interrompu ;
6. fournir aux participants une attestation de participation au terme du bilan de compétences.

**Article 6 : Engagements du travailleur**

Le travailleur s'engage à :

1. suivre l'entièreté du parcours ;
2. signer la feuille de présence présentée par l'Opérateur ;
3. prévenir immédiatement l'Opérateur en cas d'empêchement pour un rendez-vous ;
4. en cas de décision d'arrêt du bilan de compétences, informer des raisons de l'arrêt : l'Opérateur via un rendez-vous avec le consultant et le Fonds par écrit ;
5. participer à l'évaluation du dispositif réalisée par le Fonds ASSS et l'APEF asbl (questionnaire et peut-être une interview ; les données recueillies seront traitées de manière anonyme) ;
6. prendre en charge les frais de transport pour se rendre à l'endroit du bilan de compétences.

Fait à Bruxelles en triple exemplaire, chacune des parties ayant reçu le sien, le .....

**Pour le Fonds Social pour le secteur de l'aide sociale et des soins de santé**

**Monsieur Christian Wijnants**

Président

**Monsieur Christian Masai**

Vice-président

**Pour l'Opérateur**

**Le travailleur**